

ANNEXE 2 – GRILLE DE COTATION DES CANDIDATURES

1. Qualité de l'offre d'accompagnement proposée aux usagers	/40
<i>Le.la candidat.e démontre une expérience sérieuse et les compétences requises dans le domaine de la protection de l'enfance</i>	/15
<i>Le.la candidat.e démontre une qualité de prise en charge et d'accompagnement proposée pour répondre aux besoins des enfants et des familles dans le cadre des visites en présence d'un tiers</i>	/15
<i>Le.a candidat.e propose des espaces adaptés aux besoins des enfants et des familles (situation géographique, accessibilité, organisation des locaux...)</i>	/10
2. Offre de service et modalités de communication	/30
<i>Le.a candidat.e est en capacité de répondre à une diversité de problématiques rencontrées en protection de l'enfance</i>	/10
<i>Le.a candidat.e propose des créneaux d'interventions en cohérence avec les disponibilités des enfants et des familles</i>	/10
<i>Le contenu des écrits professionnels et des modalités de coordination avec les services éducatifs proposé répond au cahier des charges</i>	/10
3. Proposition tarifaire	/30
<i>Les tarifs proposés sont bien explicités au regard de la mission attendue</i>	/10
<i>Soutenabilité du tarif proposé et cohérence avec les tarifs habituellement appliqués</i>	/20
→	/100